

Insertion

Le Clubhouse soutient l'emploi accompagné pour l'inclusion du handicap psychique

Publié le 20/01/20 - 16h58

Le psychiatre Bernard Pachoud, invité du Clubhouse, a souligné les avantages de l'emploi accompagné pour l'insertion des personnes atteintes de troubles psychiques. Il milite ainsi pour une prioritarisation de l'inclusion professionnelle comme levier pour un plus prompt rétablissement, au lieu d'attendre ce dernier.

Lors du colloque de l'association Clubhouse du 17 janvier, intitulé "Dialogue sur la santé mentale dans les organisations", Bernard Pachoud, psychiatre intervenant en établissements et services d'aide par le travail (Esat) et enseignant à l'université Paris-Diderot, a exprimé devant Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, son enthousiasme pour le dispositif d'emploi accompagné. *"À condition qu'il y ait un accompagnement adapté, l'insertion au travail, y compris en milieu ordinaire, est possible pour la majorité des personnes vivant avec des troubles psychiques ou un handicap psychique"*, a-t-il ainsi estimé. *"La pratique de retour à l'emploi qui se dégage comme ayant fait preuve de son efficacité la plus remarquable est l'emploi accompagné."*

Favoriser une intégration rapide en milieu ordinaire

Cette prise de position est un *"renversement radical de stratégie"* car *"cette pratique est l'expression d'un changement de philosophie en matière de pratiques et de politiques sociales avec une priorité qui est désormais donnée à l'inclusion, à la promotion de l'autonomie, des choix et du pouvoir d'agir, à l'optimisation des capacités et des capacités des personnes pour vivre la vie qu'elles souhaitent."* En particulier, c'est le fait que la stabilisation parfaite de l'individu n'est pas attendue avant de rechercher une insertion professionnelle que le dispositif de retour par l'emploi est jugé comme étant disruptif. Passer du système *"train and place"* (former et mettre en poste) au système *"place and train"* (mettre en poste et former). Ainsi, il a encouragé à *"allouer les ressources en aval de l'insertion pour assurer le maintien en emploi"* ainsi qu'à *"intervenir autant que possible en sein de l'entreprise"*.

Il a également rappelé quelques bonnes pratiques nécessaires au bon déroulement de la mise en place du poste de travail accompagné. Selon sa présentation, il convient de *"favoriser une intégration rapide en milieu ordinaire de travail, en limitant les étapes préparatoires et en compensant ce manque de préparation par un soutien individualisé, continu et ajusté aux besoins de la personnes, à toutes les phases de l'insertion"*. Le rôle du *job coach* ou conseiller en emploi a été remis à l'honneur en insistant sur la nécessité d'un *"professionnel référent unique"*. Un seul interlocuteur et non une équipe d'experts *"favorise la continuité du soutien"*, permet une *"singularisation de l'accompagnement, ajusté aux besoins et projets"*. Autre bonne pratique, ne pas partir d'une logique *top-down*, allant du savoir des experts, des décisions des *"prescripteurs"* vers les personnes *"mais d'une logique bottom-up"*, partant du projet de la personne, en fonction de ses attentes et de ses capacités, vers sa mise en œuvre.

L'inclusion du handicap psychique

Également dans la droite ligne de la politique de l'association Clubhouse, Inès de Pierrefeu, autrice d'une thèse sur les Esat de transition Messidor et consultante ressources humaines en entreprises, a fait le parallèle entre la promotion de la santé mentale en entreprise et l'inclusion des personnes en situation de handicaps psychiques. Elle a expliqué que la gestion des risques psychosociaux pouvant engendrer, par exemple, des burn out et l'accompagnement de personnes en situation de

handicaps psychiques sont "*les deux portes d'un même problème*" qui ont "*beaucoup de choses en commun*". Ainsi, elle a enjoint de ne pas "*entrer dans la santé mentale par la porte des risques psychosociaux ou la porte du handicap psychique*" mais de "*parler de performances des individus dans une organisation du travail qui soit saine et qui assure la santé mentale*".

Surenchérissant, Chantal Piani, administratrice du Clubhouse a soutenu : "*Notre conviction, c'est que le thème de la santé mentale est sur la table, l'étape de compréhension des problématiques est indispensable mais néanmoins insuffisante.*" Leurs points de vue sur les convergences entre l'inclusion des travailleurs en situation de handicap et une réflexion plus globale sur le mieux-être sur son lieu de travail a été globalement partagé par les divers intervenants de cette matinée, qui se sont également enthousiasmés pour le terme de "*haute-couture managériale*", posé par Claire Le Roy Hatal, sociologue des organisations. Elle a considéré que la santé mentale en entreprise est "*une des thématiques les plus importantes du XX^e siècle*".

Edoxie Allier à Paris

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>